

Politique agricole commune (PAC): financement, gestion et suivi 2014-2020

2011/0288(COD) - 05/12/2018 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport concernant la mise en œuvre du cadre commun de suivi et d'évaluation et les premiers résultats relatifs à l'efficacité de la politique agricole commune.

Le cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) a pour but de mesurer les performances de la mise en œuvre de la PAC pour la période 2014-2020. Pour la première fois, ce cadre a couvert à la fois le premier pilier (paiements directs et mesures de marché) et le deuxième pilier (développement rural), ainsi que les mesures horizontales (p.ex. conditionnalité) de la PAC. Ce rapport initial décrit la conception et la mise en œuvre du cadre, fournit les premiers résultats concernant les performances de la PAC, sur la base des éléments de preuve recueillis au moyen du CCSE et d'autres études (p.ex. évaluations) et établit un lien entre les enseignements tirés et les performances et le cadre de suivi et d'évaluation qui sont inclus dans les propositions de la PAC post-2020.

Évaluation initiale de la performance de la PAC

Une production alimentaire viable : la PAC a subi plusieurs réformes destinées à renforcer l'orientation vers le marché, en passant d'un soutien aux produits (au moyen des prix) à un soutien aux producteurs (grâce à un soutien aux revenus, principalement au moyen de paiements découplés). Ce changement a réduit l'écart de prix entre les prix du marché de l'UE et ceux du marché mondial au fil du temps : le rapport entre les prix des principaux produits de base agricoles sur marché de l'UE et leur prix sur le marché mondial (moyenne pondérée) a baissé, passant de 140 % en 2007 à 113 % en 2017.

Le marché de l'UE est devenu plus ouvert: les importations de produits agroalimentaires de l'UE ont augmenté pour atteindre 117 milliards d'euros en 2017 (+51 % par rapport à 2007), les importations de l'UE en provenance des pays les moins développés augmentant de plus de 75 % depuis 2007, atteignant une valeur de 3,5 milliards d'euros en 2017. La volatilité des prix au niveau mondial est restée plus faible que pour les principaux concurrents; par exemple, pour le blé tendre, elle était de 6,8 % en 2015-2017, alors qu'elle était de 10 % sur le marché mondial.

Revenu agricole : la moyenne des paiements directs par bénéficiaire s'est élevée à presque 6200 EUR en 2016, constituant une part de 44 % du revenu d'entreprise agricole dans l'UE-28, avec une distribution différente entre les types d'exploitation et la taille des exploitations. Toutefois, les revenus agricoles dans certains secteurs (bovins, ovins, olives) et certaines zones (soumises à des contraintes naturelles), restent inférieurs à la moyenne de l'UE. Un rapport récent de la Banque mondiale conclut que la PAC contribue efficacement au revenu agricole, ainsi qu'à la réduction de l'écart entre le revenu agricole et les salaires perçus dans d'autres secteurs économiques.

Productivité agricole : la productivité agricole, exprimée en tant que productivité totale des facteurs, augmente constamment mais lentement (+0,7% par an au cours des cinq dernières années); c'est la croissance de la productivité du travail qui contribue le plus aux gains de productivité.

Gestion durable des ressources naturelles : le verdissement a été critiqué en raison du fardeau supplémentaire qu'il impose aux agriculteurs et aux administrations par rapport à son résultat sur le plan de l'environnement. Une récente évaluation concernant le paiement des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement confirme que la mise en œuvre actuelle du verdissement par les États membres et les agriculteurs **pourrait être améliorée** afin de mieux répondre à ses objectifs.

Développement territorial équilibré: l'agriculture représente 13,5 % de l'emploi total dans les zones rurales en 2016 (contre 12,4 % en 2012). Le taux de pauvreté en zones rurales a diminué (de 29 % en 2011 à 26 % en 2016 dans l'UE-28), approchant du taux de pauvreté dans l'ensemble de l'économie (25 %). La PAC a dès lors un rôle important dans la réduction de la pauvreté en zones rurales et contribue à la création de meilleurs emplois pour les agriculteurs dans l'UE.

Transfert de connaissances et innovation : plus de 492.000 agriculteurs (4,5 % du total des agriculteurs) ont reçu un financement pour une formation et plus de 63 500 agriculteurs pour des conseils.

Enseignements tirés : les propositions de réforme de la PAC après 2020 déplacent l'accent mis sur la conformité et les règles vers les **résultats et les performances**, les États membres bénéficiant d'une plus grande souplesse pour décider de la meilleure façon d'atteindre les objectifs communs. Le rapport établit les changements suivants comme résultats des enseignements tirés :

- **Indicateurs** : l'expérience a montré qu'il existe actuellement trop d'indicateurs et de sous-indicateurs. Certains indicateurs ne sont pas disponibles sur une base annuelle et certains autres font défaut. Par exemple, une évaluation en cours du changement climatique conclut que la ventilation limitée de certains indicateurs de réalisation ne permet pas de disposer d'informations suffisantes sur la mise en œuvre de la PAC en ce qui concerne le changement climatique. Dans les propositions législatives de la PAC post-2020, il est proposé de réduire le nombre d'indicateurs de 146 à 101. Cet ensemble mieux ciblé d'indicateurs a été sélectionné de manière à indiquer, aussi précisément que possible, si les interventions bénéficiant d'un soutien contribuent à la réalisation des objectifs.
- **Données** : la politique fondée sur les performances exige également une amélioration de la qualité des notifications présentées par les États membres. Par conséquent, dans la prochaine PAC, les organismes de certification devront veiller à la **fiabilité des rapports de performances concernant les réalisations et les résultats**. En outre, des indicateurs sélectionnés sont généralement générés par des processus administratifs ou autrement disponibles, afin de réduire la charge administrative. Il est absolument impératif d'améliorer la future disponibilité des données (tant par un partage accru des données entre sources existantes que par l'utilisation de nouvelles technologies).